

Sète, le 22 septembre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 18H30

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et le 14 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de SETE s'est réuni à la Salle Plantevin (Hôtel de Ville), sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Blandine AUTHIE, Vincent SABATIER, Jocelyne GIZARDIN, Romain FERRARA, Corinne AZAIS, Hervé MERZ, Joliette COSTE, Colette JAMMA, François ESCARGUEL, Hervé MARQUES, Corinne MOSLER, Horrida BOURAOUI, Cédric DELAPIERRE, Sylvain DOMINGUEZ, Cédric LICCIARDI, Madeleine ESTRYN, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Philippe CARABASSE, Laurent HERCE, Sébastien ANDRAL, Audrey VEDEL, Laure SEGUIN, Sébastien PACULL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Francis HERNANDEZ donne pouvoir à Romain FERRARA, Claude MUSLIN donne pouvoir à Hervé MERZ, Patrick ANDRE donne pouvoir à Vincent SABATIER, Jeanne CORPORON donne pouvoir à Corinne AZAIS, Alain ARMENIO donne pouvoir à François ESCARGUEL, Elyane SARDA donne pouvoir à Colette JAMMA, François HERNANDEZ donne pouvoir à Hervé MARQUES, Marialys CAMEL donne pouvoir à Corinne MOSLER, Gérard NAUDIN donne pouvoir à Cédric DELAPIERRE, Jean-Pierre CONESA donne pouvoir à Sylvain DOMINGUEZ, Myriam REYNAUD donne pouvoir à Joliette COSTE, Jean-Guy MAJOREL donne pouvoir à Jocelyne GIZARDIN, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Laurence MAGNE donne pouvoir à François COMMEINHES, Anaïs VEYRAT donne pouvoir à Horrida BOURAOUI, Manon TISSEUR donne pouvoir à Cédric LICCIARDI, Anne LESAGE donne pouvoir à Audrey VEDEL, Sébastien DENAJA donne pouvoir à Philippe CARABASSE, Aurélien LOPEZ donne pouvoir à Sébastien PACULL.

Monsieur Cédric LICCIARDI est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 28 juillet 2020. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation par le Conseil municipal d'une partie de ses attributions.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 28 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection des 4 élus chargés de le représenter au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Compte tenu des différentes instances à pourvoir et afin de pallier au mieux les aléas des absences, le Conseil municipal a fixé à treize le nombre d'administrateurs au sein du CCAS, le Maire, Président de droit du Conseil d'administration, six membres élus

par le Conseil municipal en son sein, et six membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal.

Comme lors du Conseil municipal du 28 juillet, l'élection des représentants s'est faite à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, par scrutin de liste, et à bulletin secret.

Sont désignés :

Jocelyne GIZARDIN
Colette JAMMA
Sylvain DOMINGUEZ
Horrida BOURAOUI
Patrick ANDRE
Madeleine ESTRYN

Rapporteur : Madame GIZARDIN

ADMINISTRATION GENERALE

2 - COMMISSION FINANCES - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil municipal a décidé la création de la Commission des Finances et que soit fixé dans le même temps le nombre de ses membres à 10, en plus du Maire, Président de droit.

La Commission des Finances effectue un examen préparatoire des affaires en matière financière soumises au Conseil municipal, afin d'améliorer la préparation des délibérations ainsi que le fonctionnement des débats en séance. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel propre.

L'élection se fait à la représentation proportionnelle et pluraliste, selon un scrutin de liste. Il a été décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres par un vote à main levée.

Sont désignés :

François ESCARGUEL
Cédric DELAPIERRE
Elyane SARDA
Blandine AUTHIE
Hervé MERZ
François HERNANDEZ
Hervé MARQUES
Véronique CALUEBA
Philippe CARABASSE
Sébastien PACULL

Rapporteur : Monsieur MERZ

ADMINISTRATION GENERALE

3 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

A la suite du renouvellement général des Conseils municipaux, il convient que soient désignés les élus chargés de représenter le Conseil municipal au sein de divers organismes et associations. Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation de ses représentants par un vote à main levée, au sein des organismes et associations suivants :

OFFICE DE TOURISME DE SETE

Par délibération du 28 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé les statuts de l'Office de Tourisme, fixant le nombre de membres du comité de direction à 21 titulaires et 21 suppléants, soit :

- 11 élus titulaires et 11 élus suppléants du Conseil municipal de Sète ;
- 10 personnes qualifiées titulaires représentant les professions intéressées par le tourisme et 10 personnes qualifiées suppléantes.

Sont désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joliette COSTE	Vincent SABATIER
François ESCARGUEL	Romain FERRARA
François COMMEINHES	Elyane SARDA
Francis HERNANDEZ	Cédric LICCIARDI
Colette JAMMA	Blandine AUTHIE
Jean-Guy MAJOUREL	Marialys CAMEL
Anais VEYRAT	Laurence MAGNE
Corinne MOSLER	Hervé MERZ
Jean-Pierre CONESA	Claude MUSLIN
Jeanne CORPORON	Manon TISSEUR
Hervé MARQUES	Blandine AUTHIE

COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET LA CITOYENNETE (COPEC)

Sont désignés :

TITULAIRE

- Jocelyne GIZARDIN

SUPPLEANT

- Horrida BOURAOUI

CONSEIL CONSULTATIF D'EXPLOITATION DE LA HALLE A MAREE

Sont désignés :

TITULAIRE

- Romain FERRARA

SUPPLEANT

- Francis HERNANDEZ

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE SETE

Sont désignés :

TITULAIRE

- François COMMEINHES

SUPPLEANT

- Romain FERRARA

CONSEIL PORTUAIRE CONCHILYCOLE DU BARROU

Sont désignés :

TITULAIRE

- Gérard NAUDIN

SUPPLEANT

- Romain FERRARA

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont désignés :

REPRESENTANTS

- Corinne MOSLER

- Laurence MAGNE

REGIE DU SERVICE FUNERAIRE

Sont désignés :

REPRESENTANTS ELUS :

- Herve MERZ

- François HERNANDEZ

- Cédric DELAPIERRE

- François ESCARGUEL

Sont désignés :

REPRESENTANTS PERSONNALITES EXTERIEURES :

- UFC QUE CHOISIR : M. BENILSI,
- GAIA Soins Palliatifs.

**SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT
DU LITTORAL DE THAU (S.A. ELIT)**

Conseil d'Administration :

Sont désignés :

- Blandine AUTHIE
- Jocelyne GIZARDIN
- Joliette COSTE
- Corinne AZAIS
- Claude MUSLIN
- Francis HERNANDEZ

Assemblée Générale :

Est désigné :

- Joliette COSTE

SPL BASSIN DE THAU (SPL BT)

Conseil d'Administration :

Sont désignés :

REPRESENTANTS

- François COMMEINHES
- François ESCARGUEL
- Romain FERRARA
- Laurence MAGNE
- Vincent SABATIER
- Hervé MERZ
- Corinne MOSLER

Assemblée Générale :

Est désigné :

REPRESENTANT

- François COMMEINHES

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE THAU

Est désignée :

REPRESENTANT

- Jocelyne GIZARDIN

**CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)
DE MONTPELLIER**

Sont désignés :

TITULAIRE

- Corinne MOSLER

SUPPLEANT

- Corinne AZAIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'HERAULT

Est désigné :

REPRESENTANT

- Gérard NAUDIN

**FEDERATION DES STATIONS DU LITTORAL
DU LANGUEDOC-ROUSSILION**

Sont désignés :

TITULAIRE

- Francis HERNANDEZ

SUPPLEANT

- Joliette COSTE

**ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL
DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

Sont désignés :

TITULAIRE

- François COMMEINHES

SUPPLEANT

- Anais VEYRAT

UNION DES VILLES MARAINES

Sont désignés :

TITULAIRE

- Patrick ANDRE

SUPPLEANT

Hervé MERZ

FOYER DES PUPILLES

Comité de Gestion :

Sont désignés :

REPRESENTANTS

- Jocelyne GIZARDIN

- Colette JAMMA

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Sont désignés :

TITULAIRES

- Blandine AUTHIE

- Vincent SABATIER

- Hervé MARQUES

SUPPLEANTS

- Gérard NAUDIN

- Jean-Guy MAJOUREL

- Joliette COSTE

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DU TRANSFERT DES CHARGES(CLETC)**

Sont désignés :

TITULAIRES

- François COMMEINHES

- François ESCARGUEL

SUPPLEANT

- Hervé MERZ

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS

Sont désignés :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Cédric DELAPIERRE	Francis HERNANDEZ
François ESCARGUEL	Claude MUSLIN
François HERNANDEZ	Elyane SARDA
Corinne MOSLER	Joliette COSTE

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE USINE
DE VALORISATION ENERGETIQUE**

Sont désignés :

TITULAIRES

- Gérard NAUDIN

- Jean-Guy MAJOUREL

SUPPLEANTS

- Francis HERNANDEZ

- François HERNANDEZ

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Sont désignés :

TITULAIRES

- Colette JAMMA

- Hervé MARQUES

**COMMISSION LOCALE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX DE THAU ET INGRIL**

Est désigné :

REPRESENTANT :

- Gérard NAUDIN

UNION DES VILLES PORTUAIRES OCCITANIE

Sont désignés :

TITULAIRES

- François COMMEINHES
- Romain FERRARA

SUPPLEANTS

- Vincent SABATIER
- Francis HERNANDEZ

ASSOCIATION DES COMMUNES MARITIMES D'OCCITANIE

Sont désignés :

TITULAIRE

- Francis HERNANDEZ

SUPPLEANT

- Romain FERRARA

SCENE NATIONALE DU BASSIN DE THAU

Est désigné :

REPRESENTANT

- Hervé MERZ

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE, DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION**

Sont désignés :

TITULAIRE

- Jocelyne GIZARDIN

SUPPLEANT

- Patrick ANDRE

ASSOCIATION « GERONTHAU »

(Gestion du CLIC du Bassin de Thau)

Est désigné :

REPRESENTANT

- Jocelyne GIZARDIN

ASSOCIATION PROFESSION SPORT

Est désigné :

REPRESENTANT

- Hervé MARQUES

ASSOCIATION « THAU INITIATIVE »

Sont désignés :

TITULAIRES

- Blandine AUTHIE
- Jean-Guy MAJOUREL

ASSOCIATION XARXA

Réseau d'échanges autour de la Formation Professionnelle

Sont désignés :

- Laurence MAGNE
- Anaïs VEYRAT
- Jean-Pierre CONESA

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Conseils d'Administration

R421-14 et 16 du Code de l'Education

(2 titulaires et 2 suppléants si lycée et collège < 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée)

LYCEE PAUL VALERY

Sont désignés :

TITULAIRES

- Laurence MAGNE
- Anaïs VEYRAT

SUPPLEANTS

- Gérard NAUDIN
- Cédric LICCIARDI

LYCEE JOLIOT-CURIE

Sont désignés :

TITULAIRES

- Laurence MAGNE
- Manon TISSEUR
- Corinne MOSLER

SUPPLEANTS

- Colette JAMMA
- Corinne AZAIS
- Claude MUSLIN

LYCEE PROFESSIONNEL JOLIOT-CURIE

Sont désignés :

TITULAIRES

- Laurence MAGNE
- Corinne MOSLER
- Francis HERNANDEZ

SUPPLEANTS

- Colette JAMMA
- Manon TISSEUR
- Corinne AZAIS

LYCEE CHARLES DE GAULLE

Sont désignés :

TITULAIRES

- Laurence MAGNE
- Francis HERNANDEZ
- Anaïs VEYRAT

SUPPLEANTS

- Colette JAMMA
- Corinne MOSLER
- Gérard NAUDIN

COLLEGE JEAN MOULIN

Sont désignés :

TITULAIRES

- Sylvain DOMINGUEZ
- Patrick ANDRE

SUPPLEANTS

- Colette JAMMA
- Manon TISSEUR

COLLEGE VICTOR HUGO

Sont désignés :

TITULAIRES

- Manon TISSEUR
- Corinne MOSLER

SUPPLEANTS

- Gérard NAUDIN
- Anaïs VEYRAT

COLLEGE PAUL VALERY

Sont désignés :

TITULAIRES

- Laurence MAGNE
- Anaïs VEYRAT

SUPPLEANTS

- Gérard NAUDIN
- Cédric LICCIARDI

LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET

Sont désignés :

TITULAIRES

- Romain FERRARA
- Laurence MAGNE

SUPPLEANTS

- Vincent SABATIER
- Gérard NAUDIN

CONSEILS D'ECOLE

ECOLEES PRIVEES SOUS CONTRAT

**NOTRE DAME DU SOUS BOIS
SAINT JEAN et SAINT VINCENT
SAINT PIERRE**

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Blandine AUTHIE

SUPPLEANT :

- Corinne AZAIS

CALANDRETA DE SETE

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Corinne AZAIS

SUPPLEANT :

- Blandine AUTHIE

ECOLEES PUBLIQUES

Ecoles Maternelles

Gaston BABY

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Manon TISSEUR

SUPPLEANT :

- Jocelyne GIZARDIN

Louis BLANC

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Cédric LICCIARDI

SUPPLEANT :

- Claude MUSLIN

Hélène BOUCHER

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Horrida BOURAOUI

SUPPLEANT :

- Manon TISSEUR

Agnès VARDA

Sont désignés :

TITULAIRE :

- François HERNANDEZ

SUPPLEANT :

- Alain ARMENIO

CONDORCET

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Elyane SARDA

SUPPLEANT :

- Claude MUSLIN

Eugénie COTTON

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Cédric LICCIARDI

SUPPLEANT :

- Colette JAMMA

Suzanne LACORE

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Alain ARMENIO

SUPPLEANT :

- Horrida BOURAOUI

Paul LANGEVIN

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Francis HERNANDEZ

SUPPLEANT :

- Anaïs VEYRAT

Louise MICHEL

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Alain ARMENIO

SUPPLEANT :

- Horrida BOURAOUI

MICHELET

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Colette JAMMA

SUPPLEANT :

- Corinne MOSLER

Louis PASTEUR

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Manon TISSEUR

SUPPLEANT :

- Anaïs VEYRAT

Ecoles Élémentaires

ARAGO

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Claude MUSLIN

SUPPLEANT :

- Laurence MAGNE

Paul BERT

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Hervé MARQUES

SUPPLEANT :

- François HERNANDEZ

Georges BRASSENS

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Alain ARMENIO

SUPPLEANT :

- Horrida BOURAOUI

Ferdinand BUISSON

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Cédric LICCIARDI

SUPPLEANT :

- François HERNANDEZ

Anatole France

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Alain ARMENIO

SUPPLEANT :

- Horrida BOURAOUI

LAKANAL

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Anaïs VEYRAT

SUPPLEANT :

- Jocelyne GIZARDIN

Paul LANGEVIN

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Francis HERNANDEZ

SUPPLEANT :

- Manon TISSEUR

Jean MACE

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Cédric LICCIARDI

SUPPLEANT :

- François HERNANDEZ

RENAISSANCE

Sont désignés :

TITULAIRE :

- Manon TISSEUR

SUPPLEANT :

- Cédric LICCIARDI

Rapporteur : Monsieur MERZ

FINANCES

4 - BUDGET VILLE 2020 - CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Délibération adoptée à l'unanimité.

Lors de délibérations antérieures, le Conseil municipal a adopté des Autorisations de programmes / Crédits de paiements qui nécessitent une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, suite à la refonte des programmes réalisée à l'occasion du vote du budget primitif 2020, l'ensemble de ces programmes doivent faire l'objet de clôture pour laisser place aux nouveaux programmes regroupés par thématiques.

Le Conseil municipal a donc clôturé les d'Autorisations de programmes et les Crédits de paiement correspondants conformément au tableau ci-après :

CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

N° AP/CP	Libellé AP/CP	N° de délibération et date	l'autorisation de programme en TTC	Crédits de paiement			
				ANTERIEURS	2020	2021	2022
11001	PRQAD	N°D2019/080 du 19/06/2019	3 310 838,69	2 343 996,16			
		AJUSTEMENTS					
		CLOTURE AP/CP	3 310 838,69	2 343 996,16			
12001	Travaux voirie	N°D2019/080 du 19/06/2019	9 926 190,98	8 440 706,29			
		AJUSTEMENTS					
		CLOTURE AP/CP	9 926 190,98	8 440 706,29			
14001	Contrat de Performance Energetique	N°D2019/080 du 19/06/2019	4 546 900,00	4 429 208,10			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	4 546 900,00	4 429 208,10			
15001	Falaises terrestres et maritimes	N°D2019-140 du 21/10/2019	733 568,68	567 152,28			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	733 568,68	567 152,28			
16001	Ouvrages art	N°D2019-140 du 21/10/2019	820 000,00	114 856,00			
		AJUSTEMENTS	0,00	0,00			
		CLOTURE AP/CP	820 000,00	114 856,00			
16002	Parc château d'eau	N°D2019-140 du 21/10/2019	486 856,10	466 367,00			
		AJUSTEMENTS	0,00	0,00			
		CLOTURE AP/CP	486 856,10	466 367,00			
16003	rues chavasse et gambard	N°D2019-140 du 21/10/2019	701 961,13	701 961,13			
		AJUSTEMENTS	0,00	0,00			
		CLOTURE AP/CP	701 961,13	701 961,13			
16004	Agenda accessibilité programme	N°D2019/080 du 19/06/2019	6 301 500,00	771 708,15			
		AJUSTEMENTS	0,00	0,00			
		CLOTURE AP/CP	6 301 500,00	771 708,15			
16005	Préemption constructions	N°D2019/080 du 19/06/2019	450 000,00	44 690,32			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	450 000,00	44 690,32			
16006	Façades	N°D2019/080 du 19/06/2019	251 279,74	208 349,33			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	251 279,74	208 349,33			
16007	Préemption constructions	N°D2019/080 du 19/06/2019	450 000,00	150 001,00			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	450 000,00	150 001,00			
16008	Travaux écoles	N°D2019/080 du 19/06/2019	1 381 000,00	1 253 750,99			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	1 381 000,00	1 253 750,99			
17001	Rénovation tennis club du Barrou	N°D2019/080 du 19/06/2019	405 000,00	299 787,79			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	405 000,00	299 787,79			
17002	Rénovation des cimetières	N°D2019/080 du 19/06/2019	102 182,23	102 182,23			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	102 182,23	102 182,23			
17003	Pont du conservatoire intercommunal	N°D2019-140 du 21/10/2019	1 841 506,74	71 764,20			
		AJUSTEMENTS					
		CLOTURE AP/CP	1 841 506,74	71 764,20			
17004	Requalification Corniche de Neuburg	N°D2019-140 du 21/10/2019	5 744 338,77	4 282 435,33			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	5 744 338,77	4 282 435,33			
18002	Place Stalingrad	N°D2019-140 du 21/10/2019	2 135 000,00	32 549,30			
		AJUSTEMENTS		0,00			
		CLOTURE AP/CP	2 135 000,00	32 549,30			

Rapporteur : Monsieur ESCARGUEL

FINANCES

5 - BUDGET VILLE 2020 M14 - ECRITURES COMPTABLES - AJUSTEMENT DES COMPTES 238 ET 2764 PAR ECRITURES NON BUDGETAIRES SUR LE COMPTE 1068

Délibération adoptée l'unanimité des votants par 34 voix Pour et 9 Abstentions.

Un travail sur les avances financières consenties a été réalisé en étroite collaboration entre la trésorerie de Sète et la commune.

L'examen de cette étude fait ressortir des soldes anormalement créditeurs qui s'expliquent par une mauvaise comptabilisation des avances financières consenties ainsi que les remboursements s'y rapportant et par la migration de donnée réalisée en 2009 de l'ancien logiciel de la trésorerie municipale vers hélios.

Le Conseil municipal a autorisé le Trésorier du Centre des finances publiques de Sète à effectuer ces régularisations à hauteur de 6 615 491,65€ pour le compte 1068.

Rapporteur : Monsieur DELAPIERRE

FINANCES

6 - SPLBT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT - EMPRUNT A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE - GARANTIE DE LA VILLE A 50 % Délibération adoptée à la majorité par 34 voix Pour et 9 voix Contre

Par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2015, la Ville de SETE a confié la gestion du stationnement à la Société Publique Locale Bassin de Thau (SPL BT).

Afin de financer la réalisation du parking souterrain place Stalingrad, le Conseil municipal a accordé à la SPLBT une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt souscrit.

Le montant de l'emprunt s'élevant à hauteur de 8 800 000€, la Ville de Sète accorde sa garantie à hauteur de 4 400 000€ auprès du Crédit Agricole.

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

FINANCES

7 - SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - REITERATION DE LA GARANTIE DE LA VILLE POUR DEUX EMPRUNTS A 100% Délibération adoptée à l'unanimité.

Afin d'avoir une gestion active de sa dette et dans le but de refinancer son stock d'emprunt, par lettre du 7 juillet 2020, la Société Française des Habitations Economique (SFHE) a sollicité une réitération de la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la ville de Sète pour deux lignes de prêts ayant pour objet de :

- Financer la réalisation d'un MAPAD situé à l'avenue Maréchal Juin,
- Réaliser de 23 logements résidence Samarcande situé au quai d'Orient.

Compte tenu des conditions propres à ces prêts, le Conseil municipal a décidé de réitéré cette garantie d'emprunt.

Rapporteur : Monsieur DELAPIERRE

FINANCES

8 - INTEGRATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2019 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE VERS LE BUDGET PRINCIPAL - CONVENTION FINANCIERE AVEC SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE Délibération adoptée à l'unanimité

La Ville de Sète a transféré la compétence Eau potable à Sète agglomération Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil municipal a approuvé le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2019 du Budget Annexe Eau au Budget Principal de la Commune de Sète.

Rapporteur : Monsieur ESCARGUEL

TOURISME

9 - BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2019 de l'Office de Tourisme de Sète, qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	60 552,05	17 000,00
Opérations d'ordre	6 390,33	41 664,35
Total	66 942,38	58 664,35
Solde d'exécution brut		-8 278,03
Résultat reporté 2018 (001)		48 203,88
Résultat de clôture 2019		39 925,85
Restes à réaliser	34 252,59	
Besoin de financement (1068)		17 000,00

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 453 852,21	2 483 433,15
Opérations d'ordre	41 664,35	6 390,33
Total	2 495 516,56	2 489 823,48
Solde d'exécution brut		-5 693,08
Résultat reporté 2018 (002)		134 981,26
Résultat de clôture 2019		129 288,18

Rapporteur : Madame COSTE

TOURISME

10 - BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2020

Délibération adoptée l'unanimité des votants par 34 voix Pour et 9 Abstentions.

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020 de l'Office de tourisme de Sète, préalablement adopté par le comité de direction, pour un total de 2 783 475 €, dont 2 741 775 € en section de fonctionnement et 41 700 € en section d'investissement,

Rapporteur : Madame COSTE

TOURISME

11 - DISPOSITIF TAXE DE SEJOUR - TARIFS APPLICABLES AU 01 JANVIER 2021

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le dispositif légal relatif à la taxe de séjour a évolué.
C'est dans ce cadre que le Conseil municipal a décidé :

- D'ajouter une nouvelle catégorie d'hébergement, les auberges collectives,
- De fixer la date limite de paiement pour les plateformes numériques au 31 décembre pour les 3 premiers trimestres de l'année en cours et avant le 30 juin pour le dernier trimestre de l'année précédente,
- De présenter la grille des tarifs respectant le nouveau modèle préconisé par la Direction Générale des Collectivités Locales comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire (hors taxes additionnelles)
Palaces	4,00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20€

Les tarifs ne sont pas modifiés pour 2021.

Rapporteur : Madame COSTE

RESSOURCES HUMAINES

12 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Délibération adoptée à l'unanimité

Chaque conseiller municipal a le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

La loi a donc instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu, quel que soit le nombre de mandats détenus.

Le Conseil municipal a adopté les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits).

Rapporteur : Monsieur MERZ

RESSOURCES HUMAINES

13 - DISPOSITIF DE PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT

Délibération adoptée à l'unanimité.

Suite à son entrée en vigueur, le Conseil municipal a approuvé la convention concernant le dispositif de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR) qui permet de préparer, voire de qualifier les fonctionnaires

déclarés inaptes aux fonctions de leur cadre d'emplois, à l'occupation de nouveaux emplois publics.

Elle constitue une période transitoire pour les agents qui disposent ainsi d'un temps pour mûrir leur réorientation professionnelle par des périodes de formation, d'observation et de mise en situation.

Rapporteur : Monsieur MERZ

RESSOURCES HUMAINES

14 - ACCUEIL DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Après l'avis donné par le Comité Technique, et considérant la pertinence de l'apprentissage tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, le Conseil municipal a décidé de conclure 2 contrats d'apprentissage, l'un au CFA, l'autre à l'atelier mécanique, dans le cadre de la préparation d'un BTS et sur une durée de 2 ans.

Rapporteur : Madame MOSLER

CITOYENNETE

15 - DEMATERIALISATION DES AVIS DE NAISSANCE - CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

Délibération adoptée à l'unanimité.

Les actes de naissances doivent être transmis dans les 48 heures de la déclaration de naissance au médecin responsable du service de protection maternelle et infantile du département dans lequel résident les parents.

A cet effet, une plateforme informatique d'échanges sécurisés a été créée.

Afin d'adhérer à cette plateforme, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec le Conseil départemental de l'Hérault, la dernière convention étant arrivée à échéance.

Rapporteur : Monsieur MERZ

EDUCATION

16 - CARTE SCOLAIRE - PREPARATION DE LA RENTREE 2020-2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a arrêté les mesures relatives à la carte scolaire, suivante :

- Fermeture du 11^{ème} poste à l'école élémentaire Ferdinand Buisson,
- L'école élémentaire d'application Anatole France devient école élémentaire Anatole France,
- Ouverture d'un dispositif dédoublé sur l'école élémentaire Georges Brassens,
- Fermeture de deux postes « animateur soutien » mis en place par l'Education Nationale, sur les élémentaires Anatole France et Arago.

Monsieur le Maire a, à son tour, saisi le DASEN pour demander un moratoire sur la fermeture de classe annoncée, afin de continuer à garantir aux élèves un accompagnement scolaire de qualité.

Le Conseil municipal a pris acte de ces mesures et s'oppose à la fermeture d'un poste sur l'école F. Buisson.

Rapporteur : Madame AZAIS

EDUCATION

17 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Depuis 2017 la ville de Sète met en application une organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, au lieu de la règle de droit commun actuelle de quatre jours et demi d'école.

Cette organisation étant dérogatoire pour 3 ans il convient, de proposer les modalités de son renouvellement pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.

Ainsi les conseils d'école se sont positionnés très majoritairement pour la reconduction de celle-ci et le DASEN a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal a donc approuvé ce renouvellement de dispositif.

Rapporteur : Madame AZAIS

POLITIQUE DE LA VILLE

18 - COHESION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELATIVES A L'APPEL A PROJET 2020 DE CONTRAT VILLE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions aux associations ci-après citées dans le cadre de l'appel à projet 2020 du contrat de ville :

- Renaissance 34 : 1 500 €, pour son action de lutte contre les discriminations,
- APIJE : 4 500 €, pour son action de mise en œuvre d'ateliers d'initiation au numérique en centre-ville,
- ADEN-S : 3 000 €, proratisée au temps réellement consacré à cette action en 2020, soit 1 250 €, pour l'action menée de médiation, en proximité des habitants et des jeunes, place de la République et quartier de l'Île de Thau.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

POLITIQUE DE LA VILLE

19 - OPÉRATION PLAN QUARTIER D'ÉTÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions, pour un montant total sollicité de 5 396 €, aux associations ci-après dans le cadre de l'opération « Plan Quartiers d'été » ayant pour objectifs la redynamisation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et dans le contexte sanitaire exceptionnel :

- La Matrice de Thau : 580 € pour ses actions culturelles (mini festival), les sorties familles et l'accompagnement à la scolarité,
- Les ateliers d'écriture avec Dab Rozer : 970 € pour ses ateliers de découverte du processus créatif proposés aux jeunes du Club ados et du centre social de la ville de Sète avec création d'une composition musicale restituée en public,
- Jazz à Sète : A hauteur maximale de 3 846 €, sous réserve de la présentation par l'association d'une demande d'aide déposée auprès de l'état, et relative aux actions d'animations festives et culturelles dans les quartiers politique de la ville.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

MARCHES PUBLICS

20 - NETTOYAGE DE LOCAUX HALLES VILLE DE SETE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention constitutive de groupement de commandes publiques, entre la Ville de Sète et la SPL du Bassin de Thau pour la réalisation des prestations d'entretien des locaux.

Le montant maximum des commandes tous membres confondus sur la durée totale du marché est estimé à un maximum de 391 520.00 € HT.

La Ville de Sète assurera les fonctions de coordonnateur du groupement à titre gratuit.

Rapporteur : Monsieur ESCARGUEL

MARCHES PUBLICS

21 - FOURNITURE ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE TELEPHONIE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a approuvé une convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes publiques, entre différentes communes (dont Sète) et Sète agglomération Méditerranée en vue de la passation d'un marché public relatif à la fourniture et maintenance d'installations de téléphonie.

Le montant maximum des commandes tous membres confondus sur la durée totale du marché (4 ans) est estimé à 589 272,00 € HT, dont 314 000 € HT pour la ville de Sète.

Sète agglomération Méditerranée assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Rapporteur : Monsieur ESCARGUEL

AMENAGEMENT URBAIN

22 - PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE - EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE AU PERIMETRE DE L'OPERATION REVITALISATION DU TERRITOIRE - CENTRE VILLE ELARGI

Délibération adoptée à l'unanimité.

Depuis septembre 2018, la Ville de Sète et Sète agglomération Méditerranée ont approuvé la convention-cadre pluriannuelle pour la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville.

A travers différents avenants, il a été créé l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui a pour objet de renforcer la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation du cœur de ville et une phase de déploiement pour le « Centre-ville élargi de Sète ».

À cette fin, l'ORT peut donner lieu, outre l'instauration du droit de préemption urbain renforcé, à l'instauration du droit de préemption commercial.

Afin de poursuivre la redynamisation du centre-ville de Sète il convient de doter la commune des outils juridiques lui permettant d'atteindre ses objectifs et notamment le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Ainsi, le Conseil municipal a approuvé l'extension du périmètre de Droit de Préemption Urbain Renforcé à l'ensemble de l'Opération de Revitalisation du Territoire dit « Centre-Ville élargi ».

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

AMENAGEMENT URBAIN

23 - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR LE RAVALEMENT DES FACADES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre du soutien au ravalement des façades dans certains quartiers de la commune, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des aides financières suivantes :

Adresse des travaux	Demandeur	Type de travaux	Montant de l'aide
17 quai Léopold Suquet	AGENCE DU LEVANT SDC du 17 quai Léopold Suquet	Façades	12 000,00 €
5 quai de la Résistance	AGENCE DU LEVANT SDC du 5 quai de la Résistance	Façades	12 000,00 €
1 rue Henri Barbusse	AGENCE DU LEVANT SDC du 1 rue Henri Barbusse	Façades	3 471,45 €
25 rue du 11 Novembre	AGENCE DU LEVANT SDC du 25 rue du 11 Novembre	Façades	3 984,00 €
29 grand rue Mario Roustan	AGENCE DU LEVANT SDC du 29 Grand rue Mario Roustan	Façades	4 120,00 €

Rapporteur : Monsieur COMMEINHES

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, M. COMMEINHES s'absente lors des débats et du vote des délibérations 24 à 28. Son pouvoir à Mme MAGNE s'annule.

AMENAGEMENT URBAIN

24 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - APPROBATION DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ACTUALISE

Délibération adoptée à la majorité par 30 voix Pour et 11 voix Contre

La collectivité a décidé de réaliser la ZAC « Rive Sud », et notamment de procéder, sur environ 18,2 hectares, à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain à vocation mixte (*résidentielle + économique*) permettant ainsi d'une part de répondre aux besoins des habitants et des entreprises, et d'autre part, de requalifier cette entrée Est de la ville.

Conformément au Code de l'Environnement, le projet a nécessité la réalisation d'une étude d'impact et de son actualisation, soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale, qui a souligné le fait que les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte dans l'étude. La région Occitanie et Sète agglomération Méditerranée ont également émis un avis favorable.

L'étude d'impact, accompagnée de ces avis et les documents y afférents, ont été soumis à la participation du public par voie électronique du 2 mai 2020 au 2 juin 2020 inclus qui n'a pas conduit à apporter des modifications au projet de dossier de réalisation de la ZAC.

Par conséquent, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC Entrée Est Rive Sud et validé les modalités de communication du bilan de la mise à disposition.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

AMENAGEMENT URBAIN

25 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS MODIFIE

Délibération adoptée à la majorité par 30 voix Pour et 11 voix Contre

Le Conseil municipal a approuvé le programme des équipements publics modifié, en tenant compte également des équipements publics programmés initialement, de nouvelles circonstances opérationnelles, et de l'actualisation des études réalisées sur la ZAC Rive Sud.

Il est précisé que ce secteur supporte un projet privé d'importance de création d'un réseau de thalassothérapie.

Pour rappel, les objectifs de la ZAC sont les suivants :

- Résorber les friches portuaires,
- Conforter la mixité fonctionnelle (habitat et activité) du quartier, traditionnellement établie dans les tissus de la ville,
- Favoriser la mixité sociale par la création de logements sociaux,
- Accompagner la réorganisation du port de Sète sur le grand secteur Est, en favorisant le redéploiement des activités connexes implantées dans la zone, et en développant un programme d'activités au sein de la ZAC qui s'inscrit en cohérence avec la mixité fonctionnelle du quartier.
- Combler le déficit en équipement de proximité, l'opération ayant déjà permis l'implantation du CCAS de la ville de Sète, et étant vouée à recevoir le futur Centre de Supervision Urbaine.

Et le programme des équipements publics actualisé :

- Une voie de desserte principale du quartier à deux voies, reliée à l'avenue Gilbert Martelli et l'avenue maréchal Juin,
- Un mail piéton et cyclable longeant l'avenue Martelli et l'avenue Maréchal Juin,
- Un stationnement public,
- Une promenade côté port,
- Des espaces verts et de déambulation piétonne, et de squares,
- Des réseaux humides comprenant les réseaux d'eaux pluviales, de noues, des réseaux d'eaux usées, et d'eau potable,
- Des réseaux secs comprenant les réseaux d'énergie électrique, de télécommunication et d'éclairage public.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

AMENAGEMENT URBAIN

26 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - MODIFICATION BAREME DES PARTICIPATIONS CONSTRUCTEURS

Délibération adoptée à la majorité par 32 voix Pour et 9 voix Contre

Lorsqu'une construction est édiflée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, une convention conclue entre la commune initiatrice de la ZAC et le constructeur, signée par l'aménageur, précise les conditions dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement de la zone.

Ce barème était le suivant :

Pour les logements libres : 200 euros HT/m² de SHON,
Pour les logements sociaux : 80 euros HT/m² de SHON,
Pour les activités : 160 euros HT/m² de SHON.

Des mises à jour de ce barème sont aujourd'hui nécessaires tenant compte de la modification du programme des équipements publics et du dossier de réalisation de la ZAC « Rive Sud ».

Dans ce cadre, le Conseil municipal a approuvé les modifications des barèmes des participations des constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de l'aménageur, en vue de répondre aux objectifs suivants :

- Prise en compte de l'évolution des coûts d'aménagement qui ont augmenté ces dix dernières années et qui seront répercutés sur la production des logements libres,
- Poursuite des efforts en matière de production de logements sociaux par le maintien d'un barème faible,
- Incitation à la construction de locaux d'activités pour soutenir la création d'emplois par la diminution du barème affecté à l'activité.

Comme suit :

1 – constructions et annexes de logements libres	220 € HT/m ² de SP
2 – constructions et annexes de logements sociaux	80€HT/m ² de SP
3 – toutes autres constructions soumises à permis de construire à destination d'activités économiques	90€ HT/m ² de SP

Le Conseil a autorisé la SA ELIT en sa qualité d'aménageur de la zone à appliquer ce nouveau barème dans le cadre de la contractualisation des conventions de participations.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

AMENAGEMENT URBAIN

27 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION MODIFIE

Délibération adoptée à la majorité par 32 voix Pour et 9 voix Contre

Le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la ZAC « Rive Sud », dont :

- Ses objectifs,
- La concession par la ville de Sète à la SA ELIT d'une opération d'aménagement,
- L'engagement d'études complémentaires afin d'actualiser le dossier d'étude d'impact,
- La mise en conformité du dossier de réalisation avec le PLU en vigueur,
- Et un programme d'aménagement plus ambitieux en matière d'aménagement d'espace verts et de rencontre.

Et qui contient :

- Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone,
- Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone,
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps,
- L'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la mise à disposition du public par voie dématérialisée
- Des pièces annexes, notamment le bilan des concertations publiques afférentes à la ZAC et aux modifications du POS puis du PLU l'ayant impacté, et un cahier de prescription architecturales, urbaines et paysagères.

Rapporteur : Madame GIZARDIN

AMENAGEMENT URBAIN

28 - ZAC ENTREE EST SECTEUR SUD - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Délibération adoptée à la majorité par 30 voix Pour et 11 voix Contre

La SA ELIT soumet à l'approbation de la commune le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), concernant l'exercice 2019 de l'opération d'aménagement ZAC « Rive Sud », qui vise à présenter l'avancement de l'opération en termes administratifs, physiques et financiers.

Le Conseil municipal a approuvé la liste des cessions et acquisitions, le bilan financier, le plan de trésorerie annexés et le CRAC de l'exercice 2019 de l'opération ZAC « Rive Sud » présenté comme suit :

A la fin de l'année 2019 l'état d'avancement des études, acquisitions et travaux :

Les acquisitions et cessions :

4 640 700 euros HT d'acquisitions ont été réalisées auprès de 3 bénéficiaires : La ville de Sète, la Société Spinelli, la Société Uccoar Vinadeis.

Les études techniques

- Mission de maîtrise d'œuvre pour définir le programme de travaux, suivre son exécution, et élaborer les dossiers règlementaires,
- Missions d'études techniques diverses relatives à l'état du sol, aux réseaux et aux bâtiments voués à la démolition,
- Assistance à la définition des prescriptions paysagères, assistance juridique pour la mise en œuvre des procédures règlementaires.

Le bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération s'établit comme suit :

Le montant global des dépenses est porté 53 744 000€.

13 556 000€ de dépenses ont été réalisées au 31 décembre 2019 (soit 25,2 % du nouveau programme).

Le montant des recettes est également porté à 53 744 000€, sans augmentation de la participation de la ville de Sète par rapport aux précédents bilans.

4 813 000€ de recettes ont été réalisées au 31 décembre 2019 (soit 9 % du nouveau programme).

Les financements de l'opération s'établissent comme suit :

La SA ELIT bénéficie d'une avance financière de 4 000 000 € sur les exercices 2017 à 2020. Cette avance a été remboursée à hauteur de 800 000€ en 2019, le solde sera remboursé au 31 décembre 2020 et porte intérêts au profit de la Ville en application du plan de trésorerie du présent CRAC.

Un emprunt a été contracté en 2019 pour la poursuite de l'opération et notamment la réalisation de la 1ère tranche opérationnelle sur le secteur centre.

Le montant du prêt s'élève à 16 000 000 €. Il est établi sur une durée de 6 ans à un taux annuel fixe de 0,22 %

Rapporteur : Madame GIZARDIN

La séance est levée à 22h15.

Le Maire

François COMMEINHES

LES EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS, OBJET DU PRESENT COMPTE-RENDU, SONT PUBLIES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2131-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, TOUTE PERSONNE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL A L'HOTEL DE VILLE.